

Le mot du trésorier

Un exercice qui redevient excédentaire

L'**exercice** comptable 2020 de la communauté avait été particulier et **exceptionnel du fait de la crise sanitaire du printemps et qui s'était prolongée en fin d'année**. Notre activité avait été interrompue pendant trois mois et **nous avons connu une année déficitaire** (perte de 133 000 €).

L'**objectif fixé pour 2021 était de retrouver notre activité habituelle et de revenir à un exercice excédentaire**. Sachant que nous n'étions pas à l'abri de nouvelles périodes de fermeture, nous avons décidé de renforcer nos jours de vente en **ouvrant nos salles de vente de Saint-Jean-de-Linières et de Saint-Serge le vendredi après-midi**, en plus de nos journées du mercredi et du samedi.

Au final, le **résultat de l'année est très satisfaisant** puisque nous terminons l'année 2021 avec un **excédent de 170 087 €**, supérieur à celui de 2019 (114 000 €) et de 2018 (143 000 €), nous permettant d'effacer la perte de 133 000 € de l'année 2021, de renflouer nos fonds propres et d'envisager de poursuivre nos investissements.

Cela a été possible par une **activité revenue au niveau de 2019** en ce qui concerne les ventes même si les évolutions ont été contrastées entre nos deux sites. Et les **dépenses ont été maîtrisées** avec notamment une limitation de nos dépenses de solidarité même si nous avons répondu à toutes les demandes qui nous étaient faites.

Malgré les craintes liées au COVID, **autant d'amis se sont mobilisés que l'année précédente** et les **heures de bénévolat**, en hausse de 15 %, ont représenté 34 584 heures, soit **l'équivalent de près de 22 équivalents temps plein**. Les **abandons de frais kilométriques** ont augmenté pour leur part de 22 % et représentent **38 961 € de dons**.

Lors de sa réunion du 28 avril dernier, le conseil d'administration a arrêté le résultat de l'association à la somme de 170 087 € et proposé à l'assemblée générale l'affectation en fonds associatif.

Un budget prévisionnel 2022 amené certainement à être corrigé

Le **budget prévisionnel 2022**, soumis à votre approbation, a été **présenté en décembre dernier au conseil d'administration**. Il a été établi sur la base d'une **activité normale sans interruption de nos ventes** et en tenant compte de l'évolution prévisible des dépenses telle qu'envisagée à la fin de l'année 2021 : hausse en partie anticipée des coûts de l'énergie, mais pas nécessairement de l'ensemble des prix comme constaté depuis la crise ukrainienne. Le **résultat net de l'exercice 2022 a été estimé à 103 600 €**. Il conviendra de faire le point de nos recettes et de nos dépenses après l'été pour envisager certainement quelques ajustements.

L'équilibre financier devrait être plus délicat en 2023 et 2024. En effet, indépendamment de la hausse des prix à venir, la communauté devra :

- **rembourser** à la fois les **derniers emprunts** de l'agencement **de Saint-Serge** et les **nouveaux emprunts** de notre projet de requalification et d'extension **de Saint-Jean-de-Linières**, soit 128 000 € au lieu de 58 000 € en 2022 ;
- **poursuive notre activité maraichère** sans les soutiens que nous avons eus au démarrage de ce projet ;
- **assurer le financement d'un troisième poste de co-responsable si nous voulons avoir les moyens humains de notre développement**.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier de l'association

A l'occasion du **travail sur la gouvernance de l'association avec le cabinet Aviso**, a été engagé un exercice de définition et de répartition des responsabilités entre les instances de l'association, les co-responsables, les autres salariés, les compagnons et les amis. Ce travail a abouti au **tableau « Qui fait quoi ? »**.

La commission des finances a poursuivi ce travail pour mieux **définir les responsabilités de chacun en matière financière**. Un **règlement budgétaire et financier** (voir annexe 4) a ainsi été élaboré qui est **soumis à l'approbation de l'assemblée générale**. L'article 8 reprend notamment les règles posées dans la charte des compagnons et la charte des bénévoles sur les règles d'achat et le respect des dons reçus.

Le montant de la cotisation 2022

Il est proposé de maintenir à **10 € le montant de l'adhésion** à l'association pour permettre à toutes et tous d'y participer. Toutefois, **pour des raisons pratiques de tenue du fichier des adhérents** (nous devrions recourir prochainement à un site de gestion associative pour l'envoi des informations par courriel, l'édition des reçus fiscaux, la comptabilité des heures de bénévolat...), **nous proposons d'abandonner les cotisations de couple pour ne retenir que les adhésions individuelles**.

Jean-Marc LEGRAND
Trésorier Emmaüs Angers

Bilan de l'exercice 2021

Des recettes très légèrement supérieures à celles de l'année 2019

Les recettes de l'année 2019, année d'activité normale retenue comme année de référence, s'élevait à 1 688 900 €. Sans tenir compte de l'abandon des frais kilométriques des amis pris en compte dans le budget que depuis l'année 2020, nos recettes 2021 s'élèvent à 1 727 313 €, soit une hausse de 2,3 %. Mais cette hausse est due essentiellement à des recettes exceptionnelles ou nouvelles (legs pour 15 600 €, subvention État pour le maraichage (5 247 €), remboursement assurances, participation des compagnons retraités).

Si l'on s'en tient **aux recettes de notre activité (ventes et prestations de services)**, celles-ci s'élèvent à **1 632 000 €** à comparer à 1 629 600 € pour 2019, soit une **quasi-stabilité**. Mais, du fait de nouveau du **Covid**, nous avons dû fermer nos salles de vente durant trois semaines **nous privant de 90 000 € de recettes**. Sans ces fermetures, notre chiffre d'affaires aurait progressé de plus de 5%. On notera que les **résultats sont contrastés entre Saint-Jean et Saint-Serge** comme détaillé dans l'annexe 2 sur le bilan de nos ventes.

Saint-Serge continue sa progression qui avait été entravée en 2020 du fait de nos trois mois de fermeture. **Le chiffre d'affaires progresse de 120 000 € par rapport à 2019, soit une augmentation de 30%**. Tous les secteurs de Saint-Serge sont en hausse. **L'ouverture du vendredi après-midi a eu un effet positif** participant à la croissance du chiffre d'affaires.

Concernant les **ventes régulières de Saint-Jean**, on constate une **baisse significative de chiffre d'affaires : - 7% malgré l'ouverture du vendredi après-midi**. Si on prend en compte les ventes mensuelles à thème et les ventes exceptionnelles dont l'organisation n'a pas repris au rythme habituel, la baisse des recettes de Saint-Jean par rapport à 2019 représente - **136 000 € (-12%)**.

Les **évolutions** sont par ailleurs **très contrastées entre les secteurs**. Le **chantier** qui bénéficie de l'absence en 2021 des ventes exceptionnelles outillages (19 054 € de recettes en 2019) progresse de près de **9%** (+ 13 600 €). **Les livres et les jouets** sont en hausse de **5%**. Les meubles maintiennent leur chiffre d'affaires. Mais les autres secteurs sont à la peine. Il est possible que le **circuit imposé aux clients par la crise sanitaire** ait conduit à une moindre fréquentation de la salle de vente n° 1 dont l'entrée est située à l'écart du site et qui n'avait plus de lien direct avec le chantier. **Depuis mars 2022, le conseil d'administration a décidé de rétablir la continuité de ces espaces.**

Des dépenses maîtrisées

En faisant de nouveau la comparaison avec l'exercice 2019, **nos deux principaux postes de dépenses augmentent faiblement** : les dépenses 2021 d'achats et de charges externes (600 124 €) sont quasiment stables (+ 0,2%) et les charges communautaires (516 100 €) n'augmentent que de 2,2%. L'**augmentation** est plus forte pour les **cotisations versées au Mouvement** (119 379 €) +8,4%, les **impôts** du fait de la revalorisation des taxes foncières (36 038 €) +11,6% et pour les **salaires et charges sociales** (170 590 €) du fait de l'embauche de

l'encadrant technique maraichage et de l'augmentation des salaires de 2% décidée en 2020 (+15,8%).

Mais ce qui explique surtout le fait que nos dépenses 2021 (1 548 136 €) soient en baisse par rapport à l'exercice 2020 (1 573 102 €), c'est la **réduction des montants attribués au titre de la solidarité** (67 489 €). Après avoir fait un effort important en 2020 en attribuant une aide exceptionnelle de 75 000 € au fonds de solidarité d'Emmaüs France, **nous avons été prudents (trop prudents peut-être) en 2021**. Du fait de la **menace COVID toujours présente** (et qui s'est d'ailleurs concrétisée par trois semaines de fermeture) et de la **nécessité de préserver la réalisation de notre projet d'investissement**, nous avons limité nos dépenses de solidarité. Il est vrai que l'appel à la générosité du public d'Emmaüs France a aussi réduit les demandes de soutien d'autres communautés qui ont bénéficié du fonds national. **Nous avons répondu aux sollicitations locales au même niveau que d'habitude.**

Et, en ce **début d'année 2022**, nous avons versé la meilleure journée de ventes du mois de janvier (11 000 €) à la **communauté Emmaüs de Grande Synthe** confrontée à l'augmentation des migrants sur le littoral du Nord et 15 000 € à **Emmaüs Europe pour aider les réfugiés ukrainiens.**

Enfin, **nous avons continué à investir**, notamment :

- en procédant à l'acquisition d'un camion caisse basse d'occasion (29 880 €) et l'achat d'un nouveau véhicule (12 592 €),
- en remplaçant la cuisinière gaz par un piano de cuisson et une sauteuse électrique (14 244 €),
- en achetant un nouveau lave-linge (3 582 €),
- en installant des défibrillateurs dans nos salles de ventes (2 111 €),
- en poursuivant nos investissements pour le maraichage (18 488 €).

pour un total de 84 324 € d'immobilisations corporelles.

Un excédent qui nous permet de retrouver une situation financière saine

Au final, le **résultat de l'année** est **très satisfaisant** puisque nous terminons l'année 2021 avec un **excédent de 170 087 €**, supérieur à celui de 2019 (114 000 €) et de 2018 (143 000 €), nous permettant d'effacer la perte de 133 000 € de l'année 2020, de renflouer nos fonds propres et d'envisager de poursuivre nos investissements.

Malgré les investissements importants réalisés et grâce à cet excédent, le **niveau de la trésorerie** de la communauté est en hausse, s'élevant à **750 000 € (contre 609 000 €) au 31 décembre 2021**. Le **fonds de roulement**, qui correspond aux décalages entre les créances et les dettes au 31 décembre 2021, **est de 628 000 € correspondant à plus de quatre mois de fonctionnement.**

Un budget 2022 prudent mais pas sans tensions

Comme pour l'établissement du budget de l'an passé, la prudence a été de mise : **ne pas surestimer les recettes, ne pas sous-estimer les dépenses**. Pour autant, l'hypothèse a été faite du retour à une activité normale.

Les recettes

Pour le site de Saint-Jean, qui risque d'être perturbé par les travaux de construction de la nouvelle salle de vente jusqu'à l'été puis de retrouver un nouveau souffle à la rentrée de septembre, les recettes envisagées pour l'année 2021, correspondant au réalisé 2019, (970 000 €) ont été **reconduites pour les ventes normales**. Pour les **ventes à thème**, nous avons fait l'hypothèse de leur reprise (120 000 € contre 80 000 € réalisés en 2021), grâce à la mise en place dès le début de l'année d'un **calendrier annuel**.

Pour Saint-Serge, l'hypothèse retenue est celle d'un chiffre d'affaires mensuel de 42 000 €, soit **500 000 €** pour l'année, un chiffre inférieur à la réalisation 2021 (512 415 €).

Pour le **Label Emmaüs**, la prévision de recettes est de **27 000 €** à comparer aux 25 277 € qui réalisés en 2021 mais aussi aux 28 079 € réalisés en 2020.

Les **recettes liées au maraichage** ont été fortement augmentées, notamment pour ce qui concerne l'auto-alimentation (**32 000 €** contre 8 370 € en 2021).

Les **autres produits** ont été estimés sur la base des montants réalisés en 2021.

Les dépenses

Les **dépenses de personnel** et de **charges sociales** qui avaient été surestimées en 2021 sont en légère **diminution** et correspondent aux montants attendus, respectivement **135 000 € et 43 000 €**. Les **cotisations pour le Mouvement (124 200 €)** seraient **reconduites**. On renouerait également avec un **budget Solidarité** à hauteur de **110 000 €** avec la perspective de le dépenser.

Les **hausse budgétaires** concerneraient les **impôts** du fait de la poursuite de la revalorisation de nos bases (**38 800 €, + 5%**), les **dépenses et charges externes (627 000 € en augmentation de 2,5%)** : si les dépenses pour le maraichage sont en baisse du fait d'un moindre besoin d'acquisition de matériels, la construction de la nouvelle salle de vente entraîne des hausses de dépenses énergétiques (chauffage bois, électricité) et d'assurances. **Vu la tension sur les prix de l'énergie et l'augmentation générale des prix, nos estimations seront à coup sûres dépassées**. Nous avons toutefois **provisionné 25 000 €** pour nos **manifestations communautaires** de l'année (40 ans, inauguration, 5 ans de Saint-Serge), budget qui ne sera pas dépensé à cette hauteur au vu des propositions actuellement faites par les différents groupes de travail chargés de leur organisation.

De même, les **charges communautaires (529 000 €)** seraient en augmentation de 3,7% par rapport au BP 2021, mais le montant dépensé en 2021 a été supérieur à l'estimation budgétaire et, par rapport à la réalisation 2021, la hausse n'est que de 2,5 %.

En ce qui concerne les investissements, ceux-ci vont de nouveau être importants. Ils portent principalement sur **nos infrastructures** et nos **bâtiments** et vont donc être amortis, comme notre projet de requalification et d'extension, dans les comptes de l'UACE (Union des amis et compagnons d'Emmaüs) propriétaire du site de Saint-Jean-de-Linières.

Ces **travaux** concernent :

- le remplacement de la cheminée de la chaufferie bois (12 400 €),
- l'étanchéité des skydômes de l'hébergement (3 700 €),
- la réfection des réseaux d'eau pluviale (14 000 €),
- la réfection de la voirie interne à la communauté (57 000 €).

Des legs nous ont été notifiés qui devraient nous permettre de **financer ces travaux**.

L'équilibre budgétaire

Sur ces bases, le **résultat net d'exploitation** s'élèverait à **111 400 €** tenant compte d'une **dotation aux amortissements** à hauteur de **100 223 €**.

Du fait des emprunts souscrits pour notre projet d'investissement (Caisse d'Épargne et Région), les **intérêts d'emprunt** vont augmenter significativement (**7 800 €** contre 2 500 € en 2021) conduisant à un résultat net de l'exercice qui devrait être d'un peu plus de 100 000 € (**103 600 €**). Il est à noter que le remboursement en capital n'interviendra qu'à partir de 2023 puisque ces emprunts font l'objet d'un différé d'amortissement. Et les années 2023 et 2024 seront particulièrement délicates puisque la communauté devra à la fois rembourser les **derniers emprunts** de l'agencement **de Saint-Serge** et les **nouveaux emprunts** de notre projet de requalification et d'extension **de Saint-Jean-de-Linières**, soit 128 000 € au lieu de 58 000 € en 2022.

Annexe 1

COMPTES PROVISOIRES 2021 ET BUDGET PREVISIONNEL 2022 (en euros)	Projet de budget 2022	Budget 2021 réalisé	Budget 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Ventes St Jean	970 000	899 620	970 000	743 163	972 139
Ventes St Jean à thème	120 000	80 187	140 000	37 591	140 235
Ventes Saint Serge	500 000	512 405	480 000	361 217	394 169
Ventes Label Emmaüs	27 000	25 277	30 000	28 079	23 165
Ventes maraîchage et auto alimentation	32 000	8 370	0	-	-
Ventes solidaires	1 500	1 320	1 800	1 177	1 877
Ventes de matières premières	25 000	30 607	15 400	12 296	18 924
CHIFFRE D'AFFAIRES NET :	1 675 500	1 557 786	1 637 200	1 183 523	1 550 509
Service Livraison	10 000	9 562	12 000	7 690	12 373
D3E (Filière Ecosystèmes)	37 000	37 133	40 000	38 410	36 802
DEA (Déchets d'Equip. d'Ameublement)	22 000	22 312	25 000	18 100	28 528
ALM et SICTOM Loir et Sarthe et Loire Béconnais	6 400	5 170	1 000	878	1 386
Prestations de service	75 400	74 177	78 000	65 078	79 089
APL (Remb loyers/CAF)	24 500	24 620	23 000	23 831	24 002
Bar salle de vente	0	0	0	588	4 456
Total Produits activités annexes	24 500	24 620	23 000	24 419	28 458
Subventions ALM pour 70ème anniv. (2019), Ademe et Région (2020)	0	0	0	147 587	3 500
Subvention État maraîchage (2021) et aides à l'emploi (2021 et 2020)	0	6 314	0	4 046	0
Dons	7 500	10 410	8 000	14 840	10 803
Abandon frais km amis	40 000	38 961	40 000	31 814	-
Dons maraîchage	8 000	2 930	5 000	24 240	-
Contribution financière maraîchage	0	0	0	68 029	-
Autres contributions financières (Remorque en 2021)	0	4 000	0	8 900	0
Cotisations adhérents	1 800	1 825	1 800	1 755	1 645
Legs	0	15 600	0	0	0
Participations diverses	11 700	23 854	4 000	6 477	13 964
Autres produits (remboursements CPAM, Mutuelle..)	4 000	5 798	4 000	10 545	932
Total Autres produits :	73 000	109 692	62 800	318 233	30 844
TOTAL Produits d'exploitation :	1 848 400	1 766 275	1 801 000	1 591 253	1 688 900
Ristournes sur ventes		-1 445		-993	-1 105
Autres achats et charges externes	627 000	600 124	612 000	577 020	598 604
Déplacements amis (abandon frais km)	40 000	38 961	40 000	31 814	-
Impôts & Taxes	38 800	36 038	36 800	34 249	32 296
Salaires et traitements	135 000	130 936	150 000	118 343	114 891
Charges sociales	43 000	40 524	45 000	41 870	32 371
Cotisations versées au Mouvement	124 200	119 379	124 200	121 394	110 115
Solidarités accordées par l'Association	110 000	67 489	110 000	124 616	101 307
Charges communautaires	529 000	516 130	510 000	524 789	504 907
TOTAL Charges d'exploitation :	1 647 000	1 548 136	1 628 000	1 573 102	1 493 386
Dotation aux amortissements	100 223	97 470	90 000	92 263	87 859
Amortissement des legs et subventions	10 223	9 421	0	4 311	4 200
Reports en fonds dédiés maraîchage	-	-	-	60 954	-
Reprises en fonds dédiés maraîchage	0	41 682	-	-	-
Résultat NET d'exploitation	111 400	171 772	83 000	-130 755	107 655
Résultat financier	-7 800	-1 523	-5 758	-1 437	-1 303
Produits financiers	0	727	2 000	1 566	2 304
Intérêts et charges assimilés*	7 800	2 251	7 758	3 003	3 607
Résultat exceptionnel	-	-162	-	-384	3 651
Résultat NET de l'exercice	103 600	170 087	77 242	-132 576	114 203

* ligne qui prend en compte les intérêts des emprunts souscrits par l'UACE (Caisse d'Epargne, Région) pour notre projet des locaux de Saint-Jean, le capital faisant l'objet d'un différé d'amortissement et son remboursement n'interviendra qu'en 2023

Annexe 2

Heures de bénévolat réalisées par les amis en 2021

Le montant total des heures déclarées par les amis (94 déclarations) est de près de **35 000 heures** (34 584 heures exactement), soit **l'équivalent de près de 22 emplois** (ETP). Le nombre d'amis ayant établi une déclaration est très proche de celui de l'an dernier (98).

Ces heures sont en progression de 15 % par rapport à l'année passée ce qui correspond à l'augmentation de l'amplitude des périodes sans Covid de l'année 2021 par rapport à l'année 2020.

Le nombre d'heures de travail à Saint-Jean est stable, au-delà de 19 000 heures correspondant à 12 ETP. Ce nombre est en hausse à Saint-Serge. Les 10 717 heures représentent près de 7 ETP.

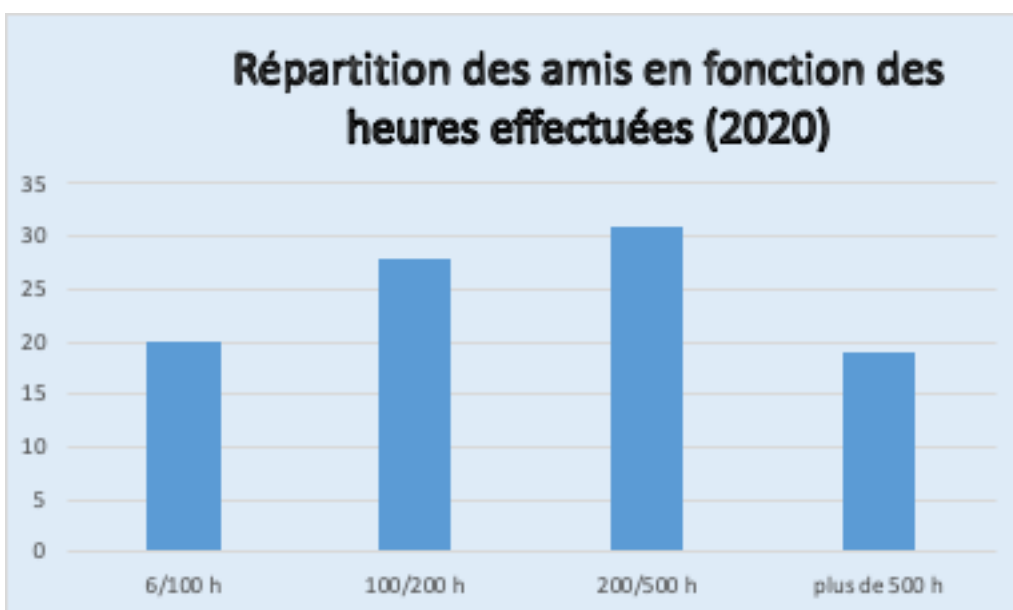
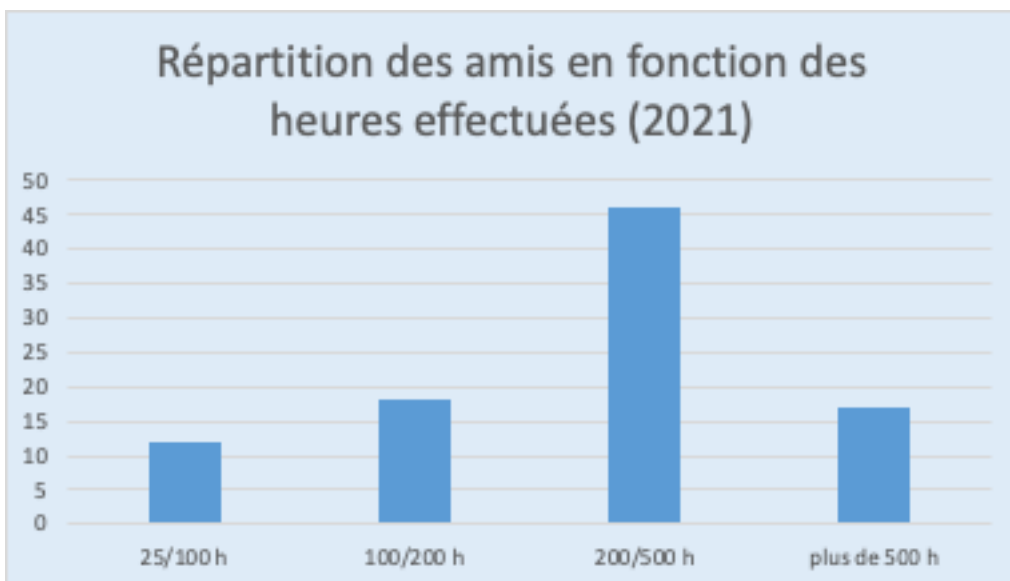
Pour la première fois cette année, nous avons évalué les **heures effectuées pour le maraichage : 2 381 heures, soit 1,5 ETP.**

On notera que la progression très sensible des heures de réunion : + 29%, notre activité ayant retrouvé un fonctionnement plus participatif et associatif par rapport à l'année 2020 marquée par le Covid. Enfin, les heures des administrateurs progressent aussi très fortement, preuve de leur plus grande implication et peut-être aussi d'une meilleure évaluation du temps consacré à ces missions.

Heures des amis					
Missions	2021		2020		Évolution
	Heures	%	Heures	%	%
Travail St-Jean*	19 212	56%	19 778	66%	-3%
Maraichage	2 381	7%	-	-	-
Travail St-Serge*	10 717	31%	8 667	29%	24%
Réunions	1 282	4%	997	3%	29%
Missions des administrateurs	992	3%	534	2%	86%
TOTAL	34 584	100%	29 976	100%	15%

* y compris tâches effectuées à la maison

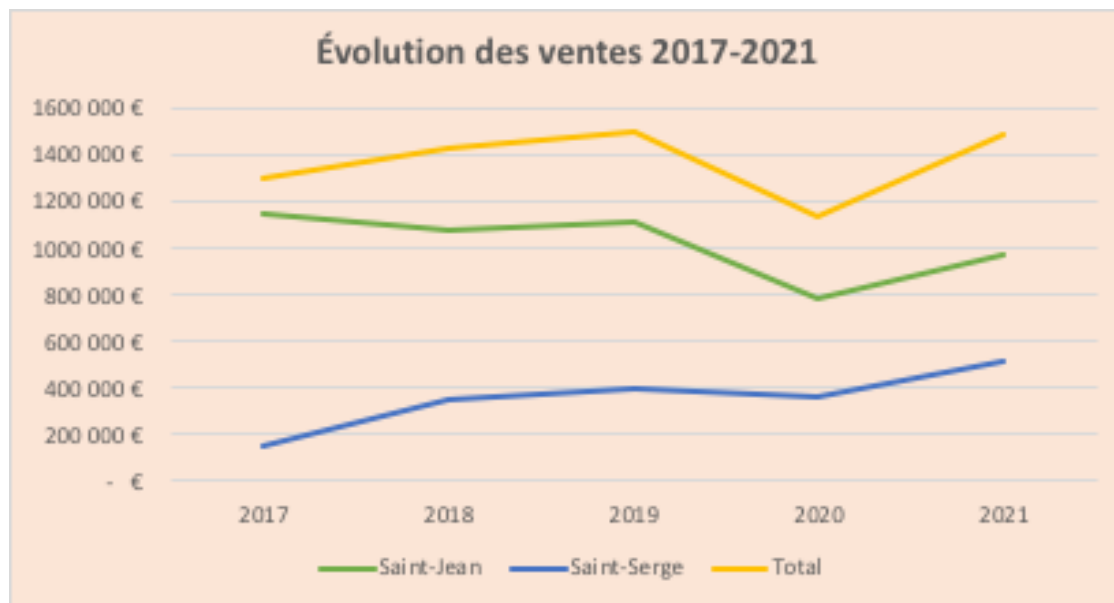
Près de la moitié des amis déclare réaliser de 200 à 500 heures par an. Ils n'étaient que d'un tiers en 2020. 12 déclarent moins de 100 heures et 17 plus de 500 heures. **Le nombre moyen d'heures s'élève à 368 heures (319 h en 2020), ce qui représente près d'un quart de temps d'un ETP.**



Les amis ont par ailleurs **renoncé à l'équivalent de 38 962 € en frais de déplacement**, contre 31 814 € en 2020 (+22%).

Annexe 3 Bilan des recettes des ventes 2021

	VENTES TOTALES				
	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Jean	1 147 006 €	1 080 073 €	1 112 374 €	780 754 €	976 068 €
Saint-Serge	153 854 €	350 803 €	394 169 €	361 217 €	512 910 €
Total	1 300 860 €	1 430 876 €	1 506 543 €	1 141 971 €	1 488 978 €



Rappel des hypothèses du budget prévisionnel :

Saint-Jean : 1 110 000 € (1 112 374 € en 2019)

Dont 970 000 € pour les ventes habituelles (972 139 € en 2019)

Dont 140 000 € pour les ventes à thème (140 235 € en 2019)

Saint-Serge : 480 000 € (394 169 € en 2019)

Total : 1 590 000 €

Taux de réalisation

Saint-Jean (976 068 €) : 87,9%

Dont pour les ventes habituelles (897 061 €) : 92,5%

Dont pour les ventes à thème (79 007 €) : 56,4%

Saint-Serge (512 910 €) : 106,9%

Total (1 488 978 €) : 93,6%

Soit pour 49 semaines réellement ouvertes, une moyenne hebdomadaire de 30 387 €.

Si nous n'avions pas été fermés pour cause de Covid, le chiffre d'affaires serait supérieur de plus de 90 000 € (près de deux semaines de fermeture en avril, une semaine en août). **Nous aurions pu atteindre une recette totale d'1 580 000 €, soit 99% de notre objectif.**

Si ce **résultat est globalement satisfaisant**, il doit toutefois **nous interroger car les évolutions sont contrastées entre Saint-Serge et Saint-Jean**.

Une évolution très favorable à Saint-Serge dopée par l'ouverture du vendredi après-midi

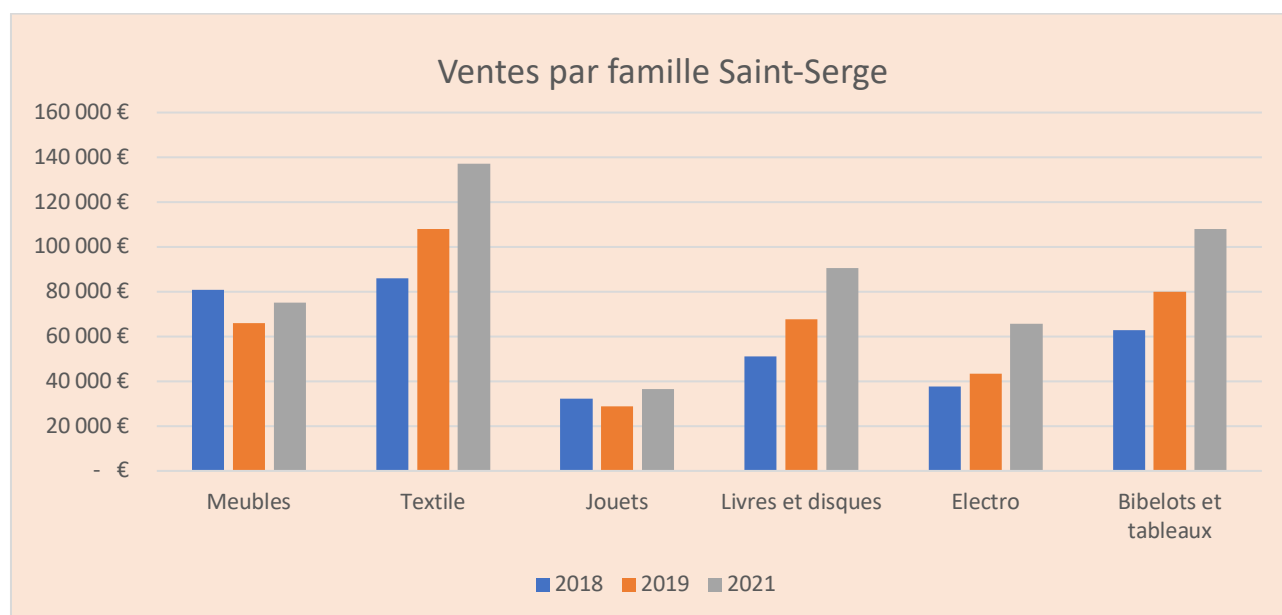
Saint-Serge continue sa progression qui avait été entravée en 2020 du fait de nos trois mois de fermeture. **Le chiffre d'affaires progresse de 120 000 € par rapport à 2019, soit une augmentation de 30%. L'ouverture du vendredi après-midi a eu un effet positif.** Les recettes des vendredis après-midi représentent ainsi plus de 60 000 € sachant que l'ouverture du vendredi n'a démarré que fin mars. Il faut noter toutefois qu'un certain report s'est opéré du chiffre d'affaires des mercredis et samedis sur celui du vendredi. Mais la recette moyenne des mercredis et samedis (4 520 € en 2021), si elle a diminué par rapport à l'année 2020 (4 907 €) reste nettement supérieur à celle de 2019 (3 936 €).

Tous les secteurs de Saint-Serge progressent, avec une mention particulière pour l'électro (+50%). Seul le secteur des meubles est en retrait avec une hausse limitée à 14%. La progression est très homogène pour les autres secteurs (autour de + 30%).

Évolution des ventes par secteur Saint-Serge 2021/2019

	Meubles	Textiles	Jouets	Bibelots	Livres	Electro	Total
2021	75 222	137 135	36 497	107 994	90 425	65 637	512 909
2019	65 960	108 009	28 942	79 932	67 644	43 540	394 027
Evolution	114%	127%	126%	135%	134%	151%	130%

Le graphique ci-dessous (qui fait abstraction de l'année 2020) témoigne de la bonne dynamique des secteurs du textile, des livres, de l'électro et des bibelots depuis l'ouverture de Saint-Serge.



Ainsi, si le secteur des meubles de Saint-Serge ne représente que 25% des ventes de meubles de la communauté, les **autres secteurs** (textiles, livres et bibelots/électro/chantier) tournent autour de **42% du total**.

Un chiffre d'affaires en baisse à Saint-Jean

Concernant les **ventes régulières de Saint-Jean**, on constate une **baisse significative de chiffre d'affaires : - 7% malgré l'ouverture du vendredi après-midi**. Si on prend en compte les ventes mensuelles à thème et les ventes exceptionnelles dont l'organisation n'a pas repris au rythme habituel, la baisse des recettes de Saint-Jean par rapport à 2019 représente - **136 000 € (-12%)**. Même si nous n'avions connu aucune fermeture, le chiffre d'affaires aurait été en baisse malgré notre plus grande amplitude d'ouverture.

Les évolutions sont par ailleurs très contrastées entre les secteurs. Le **chantier** qui bénéficie de l'absence en 2021 des ventes exceptionnelles outillages (19 054 € de recettes en 2019) progresse de près de **9%** (+ 13 600 €). **Les livres et les jouets** sont en hausse de **5%**. Les meubles maintiennent leur chiffre d'affaires.

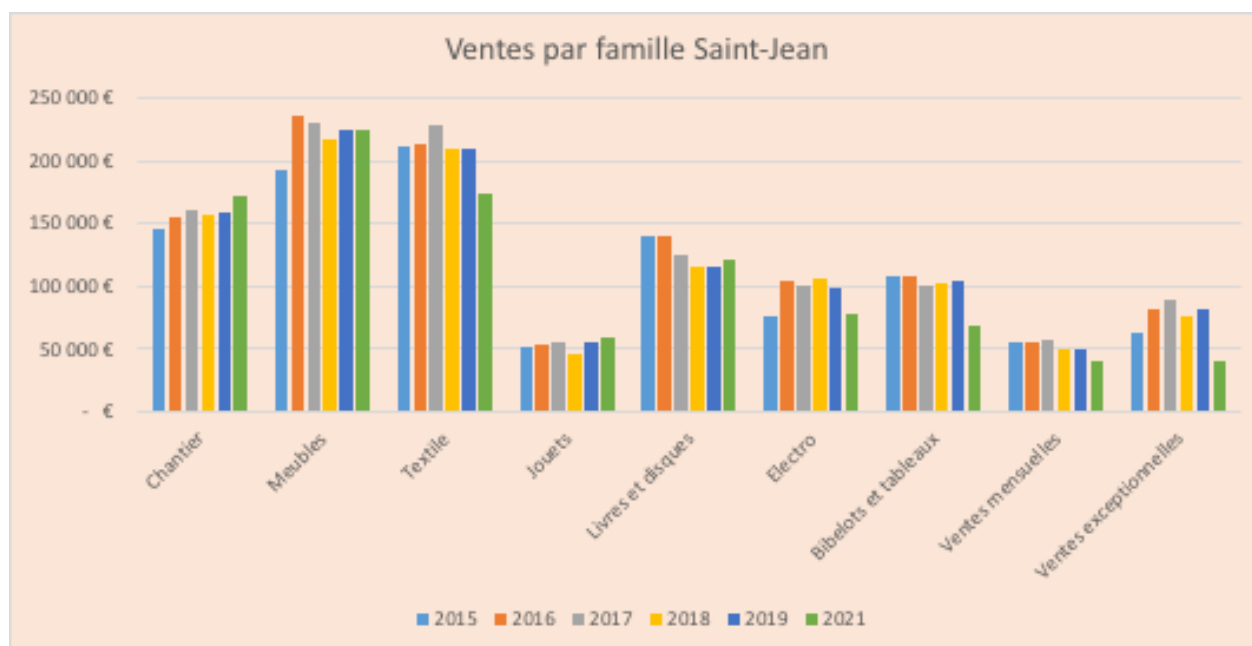
En revanche, à l'inverse de ce qui est constaté à Saint-Serge et au niveau de l'ensemble des communautés, le **textile régresse fortement : - 17%**. Il en est de même de **l'électro (-21%)** et des **bibelots (-29%)** sans parler des tableaux (-70%).

L'explication de ces baisses peut tenir à un **mauvais suivi de certains secteurs** (on pense évidemment aux tableaux), mais il est possible aussi que le **nouveau circuit imposé aux clients par la crise sanitaire** est conduit à une moindre fréquentation de la salle de vente n° 1 dont l'entrée est située à l'écart du site et qui n'a plus de lien direct avec le chantier. Depuis mars 2022, le conseil d'administration a décidé de rétablir la continuité de ces espaces.

Évolution des ventes par secteur Saint-Jean 2021/2019

	Chantier	Meubles	Vêtements	Jouets	Bibelots	Livres	Tableaux	Electro	Total
2021	172 570	224 940	174 191	58 773	58 528	120 911	9 544	77 604	897 061
2019	158 973	224 770	210 299	55 936	72 514	115 494	31 438	98 011	967 435
Evolution	109%	100%	83%	105%	81%	105%	30%	79%	93%

Sur une plus longue période (en faisant abstraction de l'année 2020), le graphique ci-dessous permet de constater la progression régulière du chantier, la bonne tenue des meubles et des jouets. Le secteur des livres, un moment en perte de vitesse, se stabilise bien. **Quant aux secteurs du textile, des bibelots et de l'électro, la baisse est essentiellement sensible en 2021**, ce qui renforce l'idée que nos clients ont peut-être déserté la salle de vente 1.



S'agissant des ventes à thème et des ventes exceptionnelles, la baisse est de 42%. Plusieurs explications peuvent être apportées :

- une **moins grande diversité des ventes en 2021 par rapport à 2019** : absence de ventes photo, maroquinerie, tissus, plein air, végétaux et surtout outillage en 2021, soit une perte de 38 840 €, compensée toutefois par une bonne vente de linge de maison en 2021 (8 730 € de recettes),
- du fait du Covid, **des ventes spéciales moins régulières en 2021** : une seule vente musique, une vente en moins pour les bijoux (4 au lieu de 5 en 2019), une seule vente pour les disques,
- concernant les ventes mensuelles, malgré le Covid, elles ont été régulières tout au long de l'année, à l'exception de l'absence de ventes informatique en août et septembre,
- **une diminution des recettes de chaque vente quel que soit la vente** (mensuelle ou spéciale) **à chaque jour de vente**, sauf quelques exceptions pour l'informatique et la mercerie.

VENTES À THÈME ET SPÉCIALES 2019 - 2020				
		2019	2021	%
VENTES À THÈME MENSUELLES	TIMBRES	4 895 €	966 €	-80%
	HORLOGES	9 430 €	5 782 €	-39%
	INFORMATIQUE	15 976 €	11 378 €	-29%
	MERCERIE	25 257 €	21 552 €	-15%
VENTES SPÉCIALES	DENTELLE	8 038 €	6 210 €	-23%
	MUSIQUE	5 955 €	2 728 €	-54%
	PHOTO	3 551 €		
	MAROQUINERIE	7 276 €		
	LIVRES/BD	4 542 €	4 672 €	3%
	BIJOUX	17 730 €	15 155 €	-15%
	OUTILLAGE	19 054 €		
	DECO NOEL	2 857 €	1 085 €	-62%
	TISSUS	3 765 €		
	DISQUES	2 959 €	751 €	-75%
	PLEIN AIR	2 770 €		
	VENTE EXTERNE	1 019 €		
	VÉGÉTAUX	1 406 €		
	LINGE DE MAISON		8 730 €	
	TOTAL	136 478 €	79 007 €	-42%

Enfin, s'agissant du **Label Emmaüs**, l'année 2021 est marquée par une **baisse par rapport à 2020** tout en étant en hausse par rapport à l'année 2019. Étant donné la mobilisation qu'implique ces ventes en ligne, on peut **s'interroger sur leur pertinence, au moins d'un point de vue financier.**

Evolution Vente Label Emmaüs				
	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Recettes	23 165 €	28 079 €	26 279 €	-6%
Recettes de port	3 478 €	3 310 €	2 006 €	-39%
Frais de port	4 659 €	6 164 €	4 841 €	-21%
Cotisation au label	4 218 €	4 810 €	3 612 €	-25%
Recettes nettes	17 766 €	20 415 €	19 832 €	-3%

Annexe 4 Règlement budgétaire et financier



Mai 2022

PROJET DE RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Article 1 | Objet du règlement budgétaire et financier

1.1. Ce règlement budgétaire et financier a pour objet de définir les principes qui sont destinés à la bonne administration de la communauté, et qui régissent l'organisation de sa gestion budgétaire et financière. Il est adopté par l'assemblée générale de l'association Emmaüs Angers.

1.2. Ce règlement budgétaire et financier s'inscrit dans l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux associations en matière comptable et financière.

Article 2 | Budget

2.1. Le budget prévisionnel d'un exercice est établi au cours du quatrième trimestre de l'exercice précédent, soit entre le 1er octobre et le 31 décembre.

2.2. Le budget prévisionnel est élaboré par les co-présidents, les trésoriers et les coresponsables de l'association.

2.3. Le budget prévisionnel est présenté au conseil d'administration en décembre avant le début du démarrage de l'exercice budgétaire. Il est ensuite soumis pour approbation à l'assemblée générale qui se tient dans les six premiers mois de l'année.

2.4. En cours d'exercice, des révisions budgétaires peuvent être effectuées afin d'anticiper les écarts éventuels par rapport au budget voté et, le cas échéant, de proposer au conseil d'administration des actions correctrices.

Article 3 | Organisation financière et comptable

3.1. Au sein du bureau de l'association, est désigné un trésorier et, le cas échéant, un trésorier adjoint. Sous le contrôle du bureau et du conseil d'administration, leur rôle consiste à :

- définir les objectifs des dépenses à engager pour réaliser le programme d'activité,
- préparer le budget prévisionnel en accord avec les objectifs à court, moyen et long terme de l'association,

- proposer les objectifs à atteindre sur le plan des ressources,
- émettre des propositions concernant la gestion.

C'est aussi à eux de diffuser l'information sur les comptes de l'association dont ils rendent régulièrement compte au bureau et au conseil d'administration. A ce titre, ils établissent le rapport financier annuel présenté en assemblée générale (compte de résultat, bilan, budget prévisionnel). Ils participent également à l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

3.2. Le trésorier et son adjoint peuvent s'appuyer sur une commission des finances instituée au sein de l'association et à laquelle participent les co-responsables de la communauté, la secrétaire-comptable, des membres du conseil d'administration et d'autres adhérents volontaires. Cette commission se réunit au moins une fois par trimestre.

Elle examine notamment :

- les comptes de l'exercice écoulé,
- le projet de budget,
- le niveau et les conditions d'éventuels emprunts,
- toute question financière et comptable permettant d'améliorer le fonctionnement de l'association.

3.3. Une secrétaire-comptable assure la gestion des comptes au quotidien sous la responsabilité des coresponsables de l'association. A ce titre, elle assure les missions suivantes :

- tenue de la comptabilité en recettes et en dépenses à l'aide d'un logiciel comptable,
- remise des recettes en espèces et en chèques auprès des établissements bancaires (pour les ventes de Saint-Serge, cette remise est effectuée par le coordinateur de cet espace de vente),
- encaissement des cotisations versées par les membres et suivi des adhésions,
- paiement et suivi des dépenses et classement des pièces justificatives y afférentes,
- suivi des recettes, notamment celles issues des ventes,
- suivi des dépenses bancaires et rapprochement avec la comptabilité,
- transmission des informations concernant l'activité des salariés au cabinet qui assure le calcul des payes,
- classement et archivage des documents.

En accord avec le trésorier, la secrétaire-comptable peut solliciter l'assistance du cabinet comptable assurant la révision des comptes sur tout point jugé nécessaire et notamment l'analyse intermédiaire de la comptabilité.

3.4. Les coresponsables de l'association assurent pour leur part les différents paiements en espèces nécessaires à l'activité de l'association dans le respect du seuil légal de 1 000 €. Ils versent en particulier sous cette forme les allocations aux compagnons qui n'ont pas de compte bancaire ainsi que les solidarités aux passagers. Ils suivent la comptabilité de la caisse.

3.5. L'encaissement du produit des ventes est assuré par des caissiers membres de l'association, amis, compagnons ou salariés. A la clôture de la caisse, ils doivent vérifier les recettes perçues (espèces, chèques, cartes bancaires) pour qu'elles correspondent au journal de caisse du logiciel. Ils remettent les caisses aux coresponsables ou au coordinateur de l'espace de vente de Saint-Serge, chargés ensuite de leur dépôt en banque.

3.6. L'association est dotée d'un expert-comptable qui s'assure de la bonne tenue de la comptabilité et qui établit les comptes de résultat et le bilan annuels.

Article 4 | Tenue de la comptabilité

4.1. La comptabilité est tenue conformément aux règles en vigueur. Le plan comptable général est conforme au plan comptable associations régie par le règlement n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables.

4.2. La comptabilité est une comptabilité d'engagement, tenue à l'aide d'un logiciel comptable conformément aux règles en vigueur.

4.3. Le plan comptable analytique est établi en fonction de la structure du budget de l'association qui identifie notamment les dépenses de la structure, les cotisations vers le mouvement, les impôts et taxes, les dépenses de personnel, les charges communautaires (dépenses pour les compagnons) et les dépenses au titre de la solidarité locale, nationale et internationale.

4.4. Le système d'information comptable et financier est un système intégré qui comprend, outre les fonctionnalités comptables et analytiques de base, les modules suivants : engagement de dépenses, gestion des immobilisations, rapprochement bancaire...

4.5. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 5 | Contrôle des comptes

5.1. Un commissaire aux comptes est désigné par l'assemblée générale pour six exercices. Il assure un contrôle externe sur les comptes. Il présente chaque année son rapport général à l'assemblée générale.

5.2. Le trésorier et le trésorier adjoint de l'association ont la faculté d'opérer tout contrôle sur les comptes, les engagements de dépenses et les factures.

5.3. Un contrôle budgétaire est opéré par le trésorier et le trésorier adjoint de l'association au moins deux fois dans l'année pour s'assurer de la rentrée des recettes et de la conformité des dépenses par rapport au budget prévisionnel.

Article 6 | Engagement et paiement des dépenses

6.1. Les achats de biens et services doivent s'inscrire dans le cadre des montants financiers prévus au budget prévisionnel.

6.2. Engagement des dépenses

L'engagement des dépenses se fait à partir de factures pro forma ou de devis sauf lorsque l'achat se fait directement dans un commerce.

Ces factures pro forma ou devis sont visés par les personnes autorisées à engager les dépenses suivant les règles ci-après :

- les coresponsables et la secrétaire-comptable sont autorisés à engager les dépenses inférieures à 2 000 €, sauf en ce qui concerne les achats alimentaires pour lequel le seuil est fixé à 4 000 € ;
- ils sont également autorisés à engager les dépenses annuelles des contrats pluriannuels passés par la communauté (assurances, contrôles bâtimentaires...) quel que soit leur montant et ce dans la mesure où ceux-ci n'augmentent pas de plus de 5% par rapport à l'année précédente ;
- pour les dépenses entre 2 000 et 4 000 €, le visa est assuré par les co-présidents, le trésorier ou le trésorier adjoint ;
- au-delà de 4 000 €, la dépense doit être soumise au conseil d'administration de l'association. Sauf exceptions motivées, à partir de ce seuil, trois prestataires au minimum doivent avoir été consultés. Pour les dépenses inférieures à ce seuil, la consultation de plusieurs prestataires est fortement recommandée et les coprésidents ou les trésoriers peuvent le demander.

6.3. Passation des contrats

L'approbation des contrats (conventions, marchés...) à signer par les co-présidents de l'association relève du conseil d'administration de l'association.

Dans la mesure du possible, on cherchera à ce que la durée des contrats à signer ne dépasse pas trois ans et ne puisse être reconduit par tacite reconduction.

6.4. Visa des factures avant paiement

Le règlement des factures doit être validé par les co-présidents, le trésorier, les coresponsables ou les salariés de l'association concernés par la dépense. Ils valident sur la facture le service fait.

6.5. Comptes bancaires

Les co-présidents, le trésorier, les coresponsables et la secrétaire-comptable sont les seuls habilités à faire fonctionner les comptes bancaires. Les coprésidents, les coresponsables et la secrétaire-comptable sont autorisés à utiliser les cartes bancaires dont disposent l'association. Les chèques ne peuvent être signés que par les co-présidents, le trésorier et les co-responsables.

Les paiements par virement sont réalisés par la secrétaire-comptable qui à ce titre archive électroniquement les ordres de virement.

Dans le cadre de ses fonctions, le trésorier doit vérifier les virements via notamment :

- le contrôle sur les comptes bancaires de l'association des virements réalisés ;
- la demande de disposer des ordres de virement archivés par la secrétaire-comptable.

La création des RIB incombe à la secrétaire-comptable. Toutefois, le trésorier doit être informé par celle-ci de toute création de RIB. La liste actualisée des RIB est par ailleurs périodiquement mise à disposition du trésorier afin que puissent être appréhendées les créations et les suppressions de RIB.

6.6. Caisses

Une fois remises par les caissiers, les espèces issues des ventes en magasin sont sous la responsabilité des coresponsables et du coordinateur de l'espace de vente de Saint-Serge.

Article 7 | Gratuité et absence de conflits d'intérêt des administrateurs

7.1. Conformément aux statuts de l'association Emmaüs Angers (article 8.1), Les fonctions d'administrateur sont gratuites. Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rémunération ni aucun avantage pour l'exercice de leur mandat. Lorsque l'association fait appel aux services techniques, juridiques ou financiers d'un de ses adhérents (architecte, consultant...), l'intervenant le fait à titre gratuit.

7.2. Aucune relation contractuelle entre un administrateur de l'association et l'association n'est possible. Les administrateurs veillent à ne pas se trouver, se mettre ou mettre le groupe dans une situation pouvant entraîner un conflit d'intérêt. Les frais de déplacement des administrateurs seront remboursés, pour des missions préalablement validées par le conseil d'administration, dans le cadre fixé par la loi et sur la base d'un barème adopté en conseil d'administration qui ne pourra être supérieur à celui fixé par Emmaüs France.

7.3. Ces règles s'appliquent également aux coresponsables et aux salariés de l'association.

Article 8 | Règles d'achat des membres de la communauté (amis, compagnons, salariés) et respect des dons reçus

8.1. Concernant les achats en salle de vente, les membres de la communauté doivent respecter les circuits de vente, les horaires de vente, les prix affichés et les modes de paiement des marchandises. Toutefois, sur autorisation des co-responsables, les compagnons peuvent être autorisés à faire des achats en dehors des jours de vente.

8.2. Les dons reçus qui sont à la base de l'activité et des revenus de la communauté ne peuvent être détournés pour son propre profit ou revendus.